

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-320/SG/FIN autorisant M. Setrak Ghourlouian à acquérir un immeuble sis à Djibouti tire foncier n° 257.

n° 70-320/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
27 mars 1970

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro
10 avril 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Setrak Ghourlouian est autorisé à acquérir une parcelle de terra urbain bâti, d'une superficie de 249 mètres carrés, sise à Djibouti, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 257 au nom des héritiers de Matig Kervokoff.